



LE PETIT COLLÈGE

La partie primaire de l'École alsacienne est composée de 22 classes, réparties dans les sections maternelle et élémentaire.

I. Classes maternelles (Petite Section, Jardin d'Enfants, 12^{ème}) :

- Une classe de Petite Section (ouverture pour septembre 2015 en attente de confirmation).
- Deux classes de JE (Moyenne Section).
- Deux classes de 12^{ème} (Grande Section).

II. Classes élémentaires (de la 11^{ème} à la 7^{ème}) :

- Trois classes de 11^{ème} (Cours Préparatoire).
- Trois classes de 10^{ème} (C.E.1).
- Trois classes de 9^{ème} (C.E.2).
- Quatre classes de 8^{ème} (C.M.1).
- Quatre classes de 7^{ème} (C.M.2).

Secrétariat à contacter au Petit collège
01.44.32.04.75 (Marie-Laure MENICHETTI)
secretariat-petit-college@ecole-alsacienne.org



HORAIRES DU PETIT COLLÈGE

L'École ouvre le matin à :
8 h 20 les lundi, mardi, jeudi, vendredi
(aucune garderie n'est organisée avant cet horaire)
et l'après-midi à 13 h 25 les lundi, mardi, jeudi, vendredi (pour les externes).

I. Classes de maternelles (PS, JE, 12^{ème})

L'accueil des élèves se fait dans les classes
le matin

➤ de **8 h 20** jusqu'à **8 h 45**

l'après-midi

➤ de **13 h 30** à **13 h 45**

Les enfants **sont repris** par leur famille

- à **11 h 30** (les élèves externes seulement)
- à **16 h 15** les lundi, mardi, jeudi, vendredi.

II. Classes élémentaires (de la 11^{ème} à la 7^{ème})

Début des cours

le matin

➤ à **8 h 30** les lundi, mardi, jeudi, vendredi.

l'après-midi

- à **13 h 00** : pour les "Ateliers de 13h"
- à **13 h 30** les lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Sortie des élèves

➤ **11 h 30** et **16 h 30** les lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Il n'y a pas classe les mercredis, ni les samedis.

Secrétariat à contacter au Petit collège
01.44.32.04.75 (Marie-Laure MENICHETTI)
secretariat-petit-college@ecole-alsacienne.org



LE TRAVAIL DU SOIR AU PETIT COLLÈGE

*Le travail du soir est défini par niveau et/ou par classe.
Il est conforme au projet de l'École alsacienne.
Sa durée varie de façon progressive de la 11ème à la 7ème.*

Il se limite à 15 min (amplitude : 10 à 20 min en fonction de l'autonomie de l'élève) par jour en 11ème, à 30 min (moyenne) en 7ème, 5 fois par semaine. Nous libérons le week-end et les vacances pour laisser libre cours à des temps de lecture, de repos, d'activités ludiques et culturelles.

Il permet un lien quotidien entre la classe et la maison. Il est demandé aux parents :

- de vérifier la bonne réalisation des tâches demandées.
- de garantir à l'enfant un espace de réalisation autonome, de valoriser toute prise en charge spontanée. d'aider à organiser, planifier les mémorisations de leçon sur plusieurs jours.

Nous mettons en garde les parents contre une tentation d'ajouter, voire de préparer de nouvelles notions. Il serait préjudiciable pour l'enfant de se trouver en décalage dans la progression des acquisitions sur l'année et surtout en inadéquation sur le plan de la méthodologie appliquée en classe avec son professeur.

Nous conseillons aux parents, si des difficultés apparaissent dans la compréhension des consignes ou bien dans la durée nécessaire pour la réalisation des devoirs, d'en faire part au plus vite au professeur. Il sera possible alors d'individualiser le travail pour en garantir une réalisation en autonomie.

Les objectifs du travail du soir sont :

La mémorisation solide des leçons, la consolidation des notions étudiées en classe par l'entraînement, l'ouverture documentaire grâce à des recherches précises.

Une étude encadrée s'adresse aux élèves du cycle 3.

Elle n'est pas obligatoire. Cependant l'École peut conseiller sa fréquentation à certains élèves, si elle estime qu'ils trouveront les meilleures conditions pour un travail autonome dans un cadre collectif.

Chaque étude est encadrée par un étudiant ou un professeur des écoles. Cette étude est ouverte aux élèves de la 9^{ème} à la 7^{ème}, de 17 h à 18 h. Elle est précédée d'une récréation de 16 h 30 à 17 h.

Elle a lieu les lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Les familles peuvent choisir d'inscrire leur enfant pour 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine. Le choix fait est définitif pour l'année.

Lorsque l'élève a fini son travail, il a le loisir de lire, de dessiner ou de partager un jeu éducatif avec d'autres.

*Pour toute inscription à l'étude du soir :
Contacter Bruno Bourdeau, Conseiller Principal d'Éducation
ou les Adjoints d'Éducation.*



LE SUIVI DES ÉLÈVES AU PETIT COLLÈGE

Il a pour but d'amener chaque élève à découvrir et développer au mieux ses possibilités. Il englobe les domaines éducatif, pédagogique, psychologique, sanitaire et social.

Les familles et tous les membres de l'équipe éducative y participent, peuvent se rencontrer à tout moment et disposent de bulletins d'évaluation.

Les familles sont informées par les équipes enseignantes au début de chaque année, au cours de réunions parents-professeurs, des modalités et

des grandes lignes du travail de niveau, conformément aux programmes officiels.

Les bulletins comportent une évaluation des résultats, de l'attitude face au travail, du comportement dans le groupe et du respect des règles.

Du JE à la 7^{ème}, un **contrat** peut être proposé à un enfant. C'est un travail de relais éducatif, et non une mesure disciplinaire, qui permet à un élève, en cas de difficultés observées dans le domaine du travail ou du comportement, de s'engager dans une démarche, appropriée à son âge et à sa capacité d'analyse, qui l'amènera à repérer des situations de la vie scolaire où il est en difficulté et à trouver des remédiations avec l'aide de l'adulte.

- **Les professeurs des écoles et les professeurs spécialisés** sont les premiers responsables et les premiers témoins de l'évolution de l'élève. Ils entretiennent un dialogue permanent avec ce dernier et sa famille, la direction et l'ensemble des équipes.

- **Le conseiller d'éducation et les adjoints d'éducation** organisent et gèrent toutes les situations de vie à l'école, pendant et en dehors du temps de classe (demi-pension, étude, activités annexes). Ils interviennent auprès de l'élève chaque fois que cela paraît nécessaire sur le plan éducatif comme sur le plan pédagogique. Ils veillent au respect du règlement de la vie à l'École par les élèves. Ils sont en charge des contrats. Ils interviennent également en classe, reçoivent des familles. Les adjoints d'éducation peuvent assister au conseil de classe. Le conseiller d'éducation est présent à chacun d'entre eux. Il préside de plus le Conseil d'école.

- **La psychologue** propose un lieu d'écoute où les questions et les difficultés qui se posent pour l'enfant et sa famille peuvent être reformulées et élaborées. Des entretiens sont proposés pour permettre ce travail avec la possibilité de poursuivre en orientant l'enfant et sa famille vers une aide spécifique à l'extérieur de l'École. Elle intervient dans les classes à la demande des enseignants et des enfants. Elle participe aux conseils de classe.

- **Le service médical** organise les visites médicales obligatoires dans le cursus scolaire et les infirmières accueillent les enfants pour de petits soins d'urgence. Passé un seuil de gravité, elles s'adressent aux familles et aux services d'urgence des hôpitaux. En aucun cas, elles ne se substituent à la médecine de ville. Elles participent à l'éducation à la santé et aux actions d'information et de prévention menées dans l'École.

- **La directrice** recueille et synthétise toutes les observations et propose aux familles des solutions appropriées. Elle préside les conseils de classe, veille à l'équité de traitement et à la cohérence d'exigences entre les classes. Elle rédige une conclusion pour chaque élève sur les bulletins trimestriels. Elle réunit chaque semaine le service éducatif, le service psychologique et les enseignants qui souhaitent faire part de situations d'élèves, pour faire le point sur des suivis individuels ou l'évolution des groupes-classes.



L'ÉVALUATION AU PETIT COLLÈGE

*L'évaluation fait partie du travail quotidien de l'enseignant
qui la nourrit constamment de ses observations.*

*Celles-ci portent sur la manière dont l'élève se met au travail, entend règles et
consignes, acquiert les connaissances et les compétences de son niveau.*

*Elle ne concerne donc pas seulement les situations de "contrôle" et les performances
scolaires dans les différentes disciplines mais également l'attitude de l'enfant vis-à-vis
du travail et l'ensemble de son comportement dans l'École.*

Chaque membre de l'équipe pédagogique et éducative y participe.

*L'élève est associé à cette évaluation à l'occasion
d'auto-évaluations formalisées mais aussi jour après jour.*

*L'évaluation formative menée avec les élèves a pour objectif de leur donner la
conscience la plus juste et la plus aiguë de leurs réussites comme de leurs besoins,
de les conduire à l'effort personnel approprié et soutenu.*

À tous les niveaux de classe, l'évaluation est formalisée régulièrement :

- 3 fois par an en maternelle,
- 5 fois par an pour les classes élémentaires.

*Elle est remise aux parents et constitue un support privilégié pour construire
le dialogue entre l'École et la famille. Elle présente la synthèse des résultats
obtenus et du comportement observé, et contient des conseils personnalisés pour
progresser.*

En 7^{ème}, les notes obtenues décident du passage en 6^{ème} selon les critères
d'évaluation et les barèmes de l'enseignement public.

Il n'existe pas de classement tout au long de la scolarité élémentaire car l'essentiel
n'est pas d'entrer en compétition avec les autres mais de donner le maximum de soi-
même en s'appuyant sur les méthodologies et les conseils apportés.

Participants à l'évaluation des élèves :

*La Directrice,
le Conseiller d'Éducation,
les Professeurs de classe,
les Professeurs spécialisés,
et la Psychologue du Petit collège.*



LES ARTS PLASTIQUES AU PETIT COLLÈGE

*Les arts plastiques et le travail manuel sont présents
tout au long du cursus primaire.*

*Des professeurs spécialisés interviennent à partir de la 11^{ème}.
Les élèves de 9^{ème} et 8^{ème} participent à un cours de dessin et de peinture
3 heures, une semaine sur deux.*

*En 11^{ème} et 10^{ème}, les élèves suivent des cours de sculpture
un trimestre : 1 h 30 par semaine.*

En 7^{ème}, les cours sont de 3 heures, une semaine sur deux.

Les objectifs poursuivis :

1) Dessin et peinture

En 9^{ème} et 8^{ème}

L'enfant découvre le langage pictural et graphique à travers des supports, des matières et des outils très diversifiés dont il explore les possibilités en fonction des buts fixés.

Il travaille la connaissance et l'harmonie des couleurs et des formes, les caractéristiques du trait.

La précision du geste et les techniques conquises sont souvent mises au service de l'expression "libre" et de l'imagination mais aussi d'une expression "dirigée" dans une tâche individuelle ou collective.

Il s'agit, en même temps, d'aiguiser et de former le regard, à travers l'observation du réel, de représentations picturales variées, d'œuvres d'artistes.

2) Sculpture

En 11^{ème} et 10^{ème} : sculpture en demi-groupe, 1 h 30 par semaine pendant un trimestre.

Expérimentation et découverte du volume.

Objectif : se familiariser avec le volume à travers différentes approches : ajout ou retrait de matière, assemblage.

Démarche : favoriser l'expression et le goût de la création.

En 7^{ème} : sculpture en demi-groupe, 3 heures tous les 15 jours toute l'année.

Expériences et créativité.

Différentes techniques seront proposées pour l'approche du volume : le modelage (ajout de matière).

La taille directe : technique du retrait (savon par exemple).

L'assemblage : fil de fer, carton, plâtre.



LA MUSIQUE AU PETIT COLLÈGE

La musique est une matière à part entière, contribuant à la mise en place des apprentissages fondamentaux. Elle est assurée, du JE à la 7^{ème} incluse, par un professeur spécialisé qui accueille les élèves en salle de musique.

En JE, les cours sont hebdomadaires et durent une heure, en demi-groupe.

De la 12^{ème} à la 9^{ème} incluse, les cours ont lieu par quinzaine, en demi-groupe et durent une heure.

Afin de mener une pédagogie de projet avec les plus grands élèves du primaire, en 8^{ème} et 7^{ème}, les cours sont à nouveau hebdomadaires, durent une heure et sont concentrés sur un semestre.

Les élèves sont en demi-groupe et peuvent ainsi mener à terme un projet de classe.

1) Formation musicale générale

Le **chant** est la base de cette formation musicale. Les élèves acquièrent un répertoire de chansons adaptées à leur niveau, qui servira de matériau pour aboutir à tous les développements nécessaires à la connaissance musicale (rythme, mélodie, harmonie, polyphonie, graphismes, codes, lecture et écriture).

Les spectacles de classe fixeront davantage encore les mélodies, le texte, les rythmes et l'harmonie.

Dans une progression qui suit celle de leur formation générale, ils aborderont progressivement la reconnaissance et l'utilisation de codes et symboles destinés à fixer le répertoire travaillé.

Par ailleurs, les **objectifs** poursuivis sont les suivants :

- Développer son aptitude à entendre et écouter en travaillant « **l'oreille musicale** » à travers les jeux d'écoute, la reconnaissance des sons et de leurs qualités.
- Vivre le **rythme** sous toutes ses formes, corporelles, instrumentales et vocales, de la reproduction à l'invention.
- Apprendre à **se mouvoir** à l'écoute d'une musique enregistrée. Mettre en place des chorégraphies simples qui suivent la structure musicale.
- **Stimuler la créativité** : inventer des séquences sonores sur un thème choisi, mettre en musique des contes, créer des mélodies et paroles pour une chanson.
- Être capable d'utiliser les **codes** et **symboles** pour transmettre et reproduire les pièces musicales travaillées.
- **Enrichir sa mémoire** d'un répertoire de chansons à 1, puis plusieurs voix.
- Écouter un **enregistrement** de ses productions sur ordinateur et s'entraîner à l'audition critique et débattue.
- Découvrir et **écouter des extraits d'œuvres** du répertoire, incluant les œuvres de référence du patrimoine musical occidental, les musiques du monde, le jazz, les musiques électro-acoustiques et électroniques, les musiques de film. Avoir conscience d'appartenir à l'histoire des cultures, savoir replacer les œuvres abordées dans leur contexte historique et faire référence aux autres formes d'arts.

Participer à des **activités instrumentales** avec une motricité de plus en plus fine ; apprendre à intervenir avec justesse dans un groupe musical (improvisation collective).



2) Musique assistée par ordinateur et multimédia

La salle de musique du Petit Collège utilise l'outil multi-media qui fait partie intégrante du cours de musique.

Les plus jeunes élèves apprennent les bases de la lecture de notes et de la lecture rythmique à l'aide de logiciels ludiques : (jeu du « biplan », jeu du « gorille).

Ils découvrent les vidéos des chanteurs dont ils abordent le répertoire, chantent avec défilement des paroles, visionnent une répétition de concert, ou un concert, découvrent séance après séance le scénario d'un opéra, d'une œuvre enregistrée, etc.

De plus, à l'aide de l'ordinateur de la salle de musique équipé du logiciel Pro-Tools, ils apprennent à enregistrer et écouter leurs productions.

Associant ainsi technique et musicalité, ils s'initient à l'invention et la composition.

L'ordinateur permet de déposer les sons, les mélanger, les organiser, les mixer, les fixer, puis de les écouter avec une oreille active et critique.

3) musique en activité annexe

Un atelier de chorale est proposé aux classes de la 11^{ème} à la 7^{ème}.

En complément de l'éducation musicale générale, il permet de **perfectionner la pratique vocale**, de développer la mémoire musicale par une pratique corporelle plus intensive.

Ils débutent tous par une mise en route corporelle dans un espace large (plateau de danse) puis se poursuivent par des jeux vocaux et d'improvisation sur scène.

Un thème annuel est défini pour chaque niveau et le répertoire se construit autour de ce thème : exemples de thèmes choisis les années précédentes : « **la gourmandise** » pour l'atelier 11^{ème}, «**chants du monde**» pour les 10^{èmes}, «**la comédie musicale américaine**» pour les 9, 8 et 7^{èmes}.

Enfin, ils se concrétisent grâce aux propositions des élèves concernant la chorégraphie, la gestuelle, la mémorisation et la mise en scène des chansons pour aboutir à une forme de « théâtre musical et chorégraphique » conçu par et avec les élèves.

Par ailleurs, cet atelier s'attache à initier et développer la pratique du **chant en canon** et à **2 voix** de manière progressive et régulière, pour permettre à l'oreille de se développer en chantant une voix tout en écoutant une autre voix.

Un spectacle offert aux familles concrétise le travail de ces ateliers.



L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES AU PETIT COLLÈGE

Leur introduction en primaire correspond à la volonté d'ouverture inscrite dans le projet de l'École. Il n'est jamais trop tôt pour mettre l'enfant au contact d'une culture, d'une pensée différente, véhiculées par des faits linguistiques différents. Découvrir une autre langue à l'âge où l'on apprend à analyser le fonctionnement de sa langue maternelle conduit à mieux comprendre celle-ci, à travers l'observation de similitudes et de dissemblances.

Enfin, il est clairement établi aujourd'hui que seule l'étude précoce de la langue étrangère permet de mettre à profit la capacité du jeune enfant à "entendre" des sonorités inhabituelles et à les prononcer dans toutes leurs nuances.

L'ANGLAIS

L'apprentissage de l'anglais dans les classes primaires (dès la 11^{ème}) a débuté en 1990. Ce travail est pris en charge par trois enseignants de langue maternelle anglaise et s'adresse aux enfants francophones.

Les objectifs

- Donner la priorité à la compréhension orale.
- Développer la perception auditive et créer de bonnes habitudes d'articulation.
- Faire en sorte que les enfants osent s'exprimer, quel que soit leur niveau, et gagnent en confiance. Ceci dès le plus jeune âge afin qu'en fin de cycle primaire ils soient capables d'exprimer des idées simples.
- Privilégier les échanges oraux, étudier quelques règles grammaticales fondamentales, selon le programme officiel, travailler l'orthographe des mots clés.

La méthode

La fonction de communication est le fil conducteur de cet enseignement qui privilégie l'utilisation de situations concrètes. Chez les plus jeunes, la gestuelle est particulièrement importante avec les étapes suivantes : écouter – agir – parler. Les enfants travaillent à partir de comptines, jeux, mimes...

En 10^{ème}, l'écrit apparaît et permet de créer un lien entre l'école et la maison. Dès lors, des dialogues, sketches et histoires viennent compléter l'apprentissage et, petit à petit, la lecture et l'écrit s'installent. En fin de cycle, les enfants ont pris conscience de l'organisation syntaxique de la phrase.

L'apprentissage de l'anglais se fait très progressivement au fil des séquences hebdomadaires afin de sécuriser l'enfant et de lui permettre d'aborder la 6^{ème} en toute confiance.

- Pour les enfants bilingues français-anglais, des cours spécifiques, depuis septembre 2012, sont mis en place à partir du niveau 10^{ème}.



LE CHINOIS

Son enseignement est dispensé à l'École depuis 1963. Depuis 1987, une expérience d'initiation au chinois a été menée par un professeur du Grand Collège qui impliquait une 11^{ème} et, l'année suivante, les mêmes élèves en 10^{ème}.

Depuis la rentrée 1994, une extension de cette expérience est ouverte sur **toutes les classes de 10^{ème} qui reçoivent un enseignement de chinois 1 heure par semaine**. Le professeur de la classe est associé à ce travail.

Les objectifs

- ⇒ Développer la capacité de discrimination auditive et visuelle.
- ⇒ Entraîner la maîtrise du geste graphique.
- ⇒ Élargir leur centre d'intérêt vers une culture à l'autre bout du monde.

Le chinois est enseigné aux élèves de 10^{ème} avec un objectif d'ordre linguistique certes, mais aussi méthodologique et culturel. Les spécificités de la langue chinoise permettent de développer la perception auditive et visuelle.

La prononciation du chinois comprend l'articulation et la tonalité. Son écriture demande une application précise avec un respect de l'ordre des traits pour composer une forme équilibrée dans un espace donné. Ainsi, l'étude du chinois se situe en dernière année du cycle des apprentissages fondamentaux. L'ouverture culturelle, permet à l'enfant de prendre conscience d'un mode de vie et de pensée, de représentation et d'expression radicalement nouvelles.

Le contenu et la démarche

Au cours de l'année, les élèves découvrent et étudient une quarantaine de signes. Le signe est présenté d'abord sous sa forme la plus ancienne : la signification était alors plus parlante, plus évocatrice. Les élèves devinent le sens du signe en sollicitant leur imagination et créativité. Après la découverte du sens, l'enseignant explique, décrit la façon d'écrire. Chaque trait a un début et une fin. Le signe doit être écrit du premier au dernier trait correctement, en suivant le même parcours. Il faut aussi respecter la dimension du signe : une bonne taille de l'écriture par rapport aux carreaux proposés. Les élèves doivent faire preuve de beaucoup de rigueur.

Un certain nombre de phrases rituelles et quelques actes langagiers simples (se présenter, saluer l'autre, compter...etc.), l'apprentissage de comptines, sont autant d'occasions pour fixer la mélodie tonale de la langue chinoise. L'enseignant demande aux élèves de prononcer avec la bonne articulation, le ton bien précis.

L'enseignant raconte l'histoire du proverbe chinois et demande aux enfants de réfléchir afin de trouver la morale. L'enfant peut aussi apporter des objets chinois et les présenter à la classe avec l'explication du professeur.

Les élèves peuvent poursuivre cet enseignement de la 9^{ème} à la 7^{ème}, en activité annexe.



LES ACTIVITÉS PHYSIQUES AU PETIT COLLÈGE

*Elles sont pratiquées à tous les niveaux de classe et assurées par deux équipes :
psychomotriciennes et professeurs d'éducation physique.*

Objectifs généraux :

- ⇒ Stimuler l'expression spontanée et la réflexion sur l'action accomplie.
- ⇒ Développer l'imaginaire dans le plaisir du jeu.
- ⇒ Développer le goût de l'effort corporel, personnel et collectif.
- ⇒ Faire prendre et gérer des risques physiques dans des limites de sécurité définies.
- ⇒ Développer la connaissance de son corps.
- ⇒ Faire découvrir à l'enfant ses capacités personnelles et développer son potentiel.
- ⇒ Le motiver pour le sport.
- ⇒ L'initier aux exigences et aux joies des activités collectives.

La psychomotricité

Deux psychomotriciennes Diplômées d'État, accueillent les classes de la PS à la 10^{ème} incluse.

Elles participent aux conseils de classe trimestriels et aux évaluations.

Les cours sont organisés en demi-groupe ou en groupe entier en présence du Professeur. Chaque élève de **PS, JE, 12^{ème}**, a **2 heures de cours par semaine** (1 heure en ½ groupe et 1 heure en classe entière). Chaque élève de **11^{ème}** a **1 h 30 de cours par semaine** (en ½ groupe). Chaque élève de **10^{ème}** a **1 heure** (en ½ groupe).

La meilleure coordination, la maîtrise des gestes fins, la capacité à se situer dans le temps et l'espace permettent à l'enfant de mieux conduire l'ensemble de ses apprentissages.

L'E.P.S.

Un professeur d'E.P.S. suit les classes de la **10^{ème} à la 7^{ème} incluse**. Il assure également le "Plein-air".

Chaque élève fréquente le gymnase **1 heure par semaine**, à laquelle s'ajoute, **pour les 8^{èmes} et 7^{èmes}, un après-midi de plein-air tous les quinze jours** et, **pour les 9^{èmes}** une après-midi de natation, **tous les quinze jours également**.

Le professeur d'E.P.S. travaille en concertation avec ses collègues et participe à l'évaluation.

C'est à partir d'exercices moteurs, pratique naturelle de l'enfant, que celui-ci est conduit progressivement vers des pratiques de plus en plus codifiées. Il découvre la gymnastique, la natation, l'athlétisme et les sports collectifs.



LA BIBLIOTHÈQUE ET LA DOCUMENTATION AU PETIT COLLÈGE

*Tous les élèves du Petit collège fréquentent la bibliothèque et la documentation,
du JE jusqu'à la 7^{ème} incluse.*

*Ils trouvent dans ces lieux l'accompagnement nécessaire pour que les
compétences de lecteur, acquises en classe, se développent et se consolident.*

La bibliothèque

Sa vocation est de donner aux élèves la possibilité de découvrir le livre et le plaisir de la lecture, en dehors du cadre de la classe. Lors de leurs séances à la bibliothèque, ils apprennent à choisir un ouvrage et à élargir leurs intérêts, ils écoutent collectivement des histoires et peuvent échanger sur la manière dont ils les ont reçues.

La bibliothécaire organise l'accueil des classes en demi-groupe du J.E. à la 7^{ème} incluse.

Chaque enfant vient toutes les deux semaines à la bibliothèque, en 10^{ème}, 9^{ème}, 8^{ème} et 7^{ème}, chaque semaine en JE, 12^{ème} et 11^{ème}.

La bibliothécaire mène auprès de certains élèves une action spécifique lorsqu'il s'agit de susciter, renforcer et préserver une envie et un plaisir de lire.

La bibliothécaire prépare, à la demande de l'équipe enseignante, des sélections pour la bibliothèque de classe. Elle gère également les abonnements des classes.

La documentation

En continuité avec la bibliothèque, la documentation du Petit Collège accueille plutôt des élèves de 9^{ème}, 8^{ème} et 7^{ème}.

La documentaliste engage avec eux des activités ludiques afin de se repérer dans l'espace de la BCD et également un travail de formation à la **recherche documentaire, à la préparation d'exposés et de revues de presse.**

Elle guide les élèves dans le choix des ouvrages et les aide à trouver et à dégager les informations, à les exprimer d'une manière personnelle et synthétique.

Les élèves apprennent à faire des recherches sur Internet pour la préparation de leurs exposés et peuvent se servir de l'outil informatique.

Par ailleurs, la documentaliste organise toutes les sorties pédagogiques et les interventions de personnes-ressources extérieures à l'École pour le Petit Collège.



LES CLASSES DE DÉCOUVERTES AU PETIT COLLÈGE

Elles concrétisent le projet d'ouverture de l'École sur le monde en mettant l'enfant au contact d'environnements physiques, culturels et humains différents.

*Elles sont toujours à l'initiative de l'enseignant
qui en définit la durée et les contenus,
avec la collaboration du Conseiller et des Adjointes d'Éducation qui les organisent.*

Elles **s'inscrivent dans la progression pédagogique de l'année** qui est la traduction des programmes officiels et du projet d'école. Elles font l'objet d'un travail de préparation et d'exploitation approfondi.

Une réunion d'information pour les parents d'élèves est toujours organisée avant le départ en présence du professeur, du conseiller d'Éducation et généralement d'un représentant de l'organisme qui gère la logistique du voyage, permettant d'apprécier le contenu et les objectifs éducatifs et pédagogiques du séjour.

Sur place les enfants travaillent à partir d'observations concrètes. Ils peuvent consigner leurs découvertes dans un journal de bord, sous forme de textes, dessins, photographies ou d'un CD-rom selon les projets. Ils participent à des ateliers de découvertes et font des visites qui seront exploitées après leur séjour, en classe. Les travaux pourront être présentés aux familles sous différentes formes : exposition, projection, carnet de voyage.

Ces classes de découverte peuvent se dérouler au premier, deuxième ou troisième trimestre.

Elles sont obligatoires. La classe, au complet, part avec son professeur pour un lieu et une durée décidés par l'École.

Cette règle vaut pour toutes les classes du J.E. à la 7^{ème}.

Vous trouverez à la suite, en guise d'exemple, le tableau des classes découvertes de l'année 2013-2014. Pour information, le coût par enfant variait pour les familles entre 250 et 550 euros en fonction de la durée, des activités, du lieu d'hébergement...

Personnes qui participent à l'organisation des Classes de découverte :

Conseiller Principal d'Éducation :

M. Bruno BOURDEAU - 01.44.32.04.79 bourdeau@ecole-alsacienne.org

Les Adjointes d'éducation :

M. Laurent-Olivier COURRÈGES 01.44.32.05.16 courreges@ecole-alsacienne.org

Mme Carole DUGAUD 01.44.32.04.97 dugaud@ecole-alsacienne.org

et M. Morgan DESBOTS 01.44.32.05.17 desbots@ecole-alsacienne.org



Les classes de découvertes 2013-2014

Classes	Périodes	Lieux	Thèmes
10e3	du 14 au 18 octobre	Sables-d'Olonne, Vendée	Arts visuels : Voyage artistique, découverte de deux peintres Chassac et Dubuffet
8e3 et 4	du 4 au 7 mars	La Saulaie, Maine-et-Loire	Renaissance : Les châteaux et Léonard de Vinci
11e 2 et 3	du 10 au 14 mars	Montmerrei, Orne	Séjour à la ferme, les aliments et leurs origines : Cultures, élevage, traite, lait, fabrication crème et beurre, fromage et pain, vie à la ferme
9e 2 et 10e 2	du 17 au 21 mars	Cailar, Gard	Découverte de la région de son patrimoine et des traditions, visite d'une ville gallo-romaine, du musée camarguais
10 e 1	du 24 au 29 mars	Brézolles, Eure-et-Loir	Approche ludique et scientifique autour des cinq sens (forêt, alimentation, arts plastiques, musique) visite de Chartres, de son musée du vitrail
7e 2	du 26 mars au 4 avril	Asnelles, Calvados	La Seconde Guerre Mondiale, secteur primaire (la pêche) et secondaire (biscuiterie), les marées, découverte du char à voile
11e 1	du 5 au 9 mai	Saint-Gilles-Croix- de-Vie, Vendée	La faune et la flore du milieu marin : Pêche à pied, constitution d'un aquarium et exploitation, parcours d'orientation, visite d'un marais salant
7e 3 et 4	du 12 au 16 mai	Chéméré, Mayenne	Jules Verne. Pêche, chantier naval. Les énergies : réalisation d'un objet fonctionnant à l'énergie solaire
7e 1	du 12 au 16 mai	Londres, Royaume-Uni	Histoire de Londres, culture et patrimoine londoniens, échange avec une école anglaise
9e1 et 3	du 16 au 20 juin	Saint-Léger- sous-Beuvray, Saône-et- Loire	Fouilles archéologiques sur le site de Bibracte
8e 2	du 19 au 23 mai	Saint-Gilles-Croix- de-Vie, Vendée	Le Moyen Âge : calligraphie, musique et danse, banquet médiéval, découvertes des armes du chevalier, étude et fonction du château fort
8e 1	du 2 au 6 juin	Chalfont st Giles, Buckingham, UK	Immersion anglophone par le jeu théâtral, visites culturelles.
12e 1 et 2	du 10 au 13 juin	Clairoix, Oise	Découverte de l'équitation, soins apportés aux poneys et pratique de différentes activités de cirque
JE	du 11 au 13 juin	Brézolles, Eure-et-Loir	Fabrication d'un instrument de musique et découverte de la nature



LES HEURES DE VIE DE CLASSE LE CONSEIL D'ÉCOLE AU PETIT COLLÈGE

Il s'agit de deux instances qui donnent la parole aux élèves.

Pendant les heures de vie de classe, le groupe réfléchit, gère les conflits, propose, élabore des règles, prépare le Conseil d'école.

1. La fréquence et la durée **des heures de vie de classe** peuvent varier en fonction des classes/des niveaux :

⇒ Trente minutes pour les cycles 1 et 2 / 1 heure pour le cycle 3.

⇒ Une fois par semaine ou 1 semaine sur 2.

⇒ À tous moments, en fonction des besoins.

Un président de séance, un secrétaire peuvent être nommés : la parole doit être distribuée équitablement, des notes prises et conservées dans un cahier.

Le professeur demeure le garant de la sécurité et du respect de chacun. L'adjoint de niveau peut être sollicité pour participer.

L'apprentissage de l'écoute, de l'expression, de l'argumentation, du contrôle s'allie à celui de la formation de l'individu, de son rapport, de son attention aux autres.

Les heures de vie de classe sont prévues et inscrites dans l'emploi du temps.

Les sujets peuvent être décidés et préparés en amont. Ils peuvent être communs à un / plusieurs niveaux.

2. Depuis quinze ans, le **Conseil d'École** est une instance où les enfants apprennent la délégation.

Savoir porter, défendre des idées échangées dans leur classe sur des thèmes proposés par le service éducatif du Petit collège. Préparer un événement collectif, une journée « surprise » (Fête du printemps, journée du sport, Semaine de la science) qui fédérera l'ensemble des classes, débattre d'un sujet lié au fonctionnement de l'École (la demi-pension, le règlement intérieur) ou bien traiter des relations entre les enfants (« Moi et les autres », les jeux de récréation...).

De la 11e à la 7e, chaque délégué élève élu par ses camarades propose des idées au conseil, fait part d'une réflexion collective menée en classe, autour du thème choisi, aide à prendre les décisions communes au cours de la séance. Il fait ainsi l'apprentissage de la citoyenneté.



LES ACTIVITÉS ANNEXES AU PETIT COLLÈGE (Activités facultatives)

Ces activités sportives, artistiques ou culturelles peuvent être pratiquées sur le temps du déjeuner pour les demi-pensionnaires uniquement, le soir après la classe pour les externes et les demi-pensionnaires, ou le mercredi matin. Elles se déroulent dans les locaux de l'École. Les enfants sont encadrés par des professeurs de l'École ou des intervenants extérieurs. Elles sont proposées à partir de la 11^{ème}. Les activités annexes sont payantes au trimestre mais restent facultatives.

Au cours du mois de septembre, les élèves reçoivent le programme des activités proposées et peuvent s'inscrire à une Activité Annexe sur le temps de la pause méridienne, et/ou en fin de journée les jours de cours, et/ou bien encore, le mercredi matin.

Les inscriptions se font en ligne, dans la limite des places disponibles.

Une inscription acquise est valable pour l'année entière. L'enfant s'engage à y participer jusqu'en fin d'année. Le coût de cette activité est facturé sur les écolages des trois trimestres.

Les activités se déroulent de 12 h 30 à 13 h 30 sur le temps du midi, de 17 h à 18 h, après les cours, ou bien de 9 h à 12 h le mercredi.

Pour information, en 2013-2014, le coût variait entre 58 € et 240 € par trimestre.

Exemples d'activités proposées	Classes concernées
Esgrime	9 ^e , 8 ^e , 7 ^e
Tennis	8 ^e , 7 ^e
Football	10 ^e , 9 ^e , 8 ^e , 7 ^e
Tennis de table	9 ^e , 8 ^e , 7 ^e
Jeux pré-sportifs	11 ^e
Couture	9 ^e , 8 ^e , 7 ^e
Echecs	8 ^e et 7 ^e
Chinois	de la 11 ^e à la 7 ^e
Chorale	11 ^e , 10 ^e , 9 ^e , 8 ^e , 7 ^e
Théâtre	9 ^e , 8 ^e , 7 ^e
Gymnastique rythmique	11 ^e et 10 ^e
Basket	8 ^e , 7 ^e
Arts plastiques	de la 11 ^e à la 7 ^e
Badminton	9 ^e , 8 ^e , 7 ^e
Théâtre en Chinois	9 ^e , 8 ^e , 7 ^e

Personnes à contacter :

Conseiller d'Éducation : M. Bruno BOURDEAU - 01.44.32.04.79

bourdeau@ecole-alsacienne.org

Adjointe d'Éducation : Mme Carole DUGAUD - 01.44.32.04.97

dugaud@ecole-alsacienne.org



LES SCIENCES EXPÉRIMENTALES AU PETIT COLLÈGE

L'enseignement des sciences expérimentales vise à développer une démarche scientifique qui s'appuie sur la curiosité, la rigueur, la formulation d'hypothèses et leur vérification, ainsi que sur la mise en forme des conclusions élaborées grâce à un vocabulaire approprié. Il induit également le goût du travail bien fait et réalisé en équipe et développe une aptitude à l'utilisation raisonnée d'objets techniques. Il donne aux élèves les meilleurs atouts pour qu'ils apportent une contribution créative et citoyenne à la construction de leur monde.

À l'école maternelle, l'enfant acquiert les tous premiers rudiments d'une pensée scientifique. L'enseignant suscite les occasions d'une découverte active du monde et en sollicite des représentations. L'appropriation des connaissances permet à l'enfant de relier les causes aux effets dans quelques situations choisies à travers l'acquisition du vocabulaire approprié.

Au cycle des apprentissages fondamentaux (12^{ème}, 11^{ème}, 10^{ème}), les élèves apprennent à se questionner et à agir de manière réfléchie. Ils manipulent, construisent, observent, comparent, classent, font des croquis d'observation. Les thèmes abordés sont : l'espace, le temps, la matière, le monde du vivant, les objets et les matériaux.

Au cycle des approfondissements (9^{ème}, 8^{ème}, 7^{ème}), le programme de sciences et technologie est résolument centré sur une approche expérimentale : situation de départ, formulation précise, observation directe ou assistée par un instrument, réalisation de schémas, recherche de solutions techniques, réalisation matérielle, recherche sur des documents, enquête, visites.

Le programme porte sur la matière, l'unité et la diversité du monde vivant, l'éducation à l'environnement, le corps humain, l'énergie, le ciel et la terre, le monde construit par l'homme.

Pour tous les niveaux, deux salles de sciences sont désormais à disposition.

Les enseignants établissent un projet pour chaque niveau de classe : programme d'étude pour l'année, réalisation d'objets ou d'expériences, préparation aux visites ou aux classes de découvertes.

L'École dispose également de « personnes-ressources » parmi les parents d'élèves qui peuvent intervenir, à la demande des professeurs, sur un thème choisi.

Les élèves peuvent également bénéficier d'un « accompagnement scientifique » proposé par des étudiants de grandes écoles qui les aident à construire un projet collectif spécifique.



L'OUTIL INFORMATIQUE AU PETIT COLLÈGE

Les outils informatiques, s'inscrivant dans une démarche pédagogique cohérente, apportent une dimension qui induit de nouvelles approches disciplinaires. L'ordinateur, outil d'apprentissage diversifié, d'information, de communication et de découverte est maintenant accessible à l'école élémentaire. Les élèves doivent pouvoir l'aborder et l'utiliser librement, avec une démarche citoyenne et respectueuse des lois.

Objectifs

Les classes peuvent s'initier au **traitement de texte**, lors de projets spécifiques. Guidés par leur professeur, ils réalisent des documents texte, y insèrent des images et les impriment. Lorsque leur maîtrise est suffisante, ils utilisent un espace de collaboration : Google Drive et ses fonctionnalités.

Recherche documentaire et communication :

Le dispositif informatique de l'école élémentaire est relié en réseau, et connecté à **Internet**. Les enseignants et les élèves (sous la direction et le contrôle de leur professeur) peuvent utiliser, en classe, un tableau interactif, accéder à des sites choisis ainsi que communiquer avec d'autres établissements.

Le **responsable de l'informatique** gère le bon fonctionnement des ordinateurs.

Brevet Informatique et Internet :

Les élèves peuvent préparer le **B2i de niveau 1**, Brevet Informatique et Internet. Ce brevet permet de préciser les compétences attendues des élèves en technologies de l'information et de la communication à la fin de l'école primaire.

Ce brevet atteste que l'élève utilise de manière autonome et raisonnée les technologies de l'information et de la communication disponibles à l'école, pour lire et produire des documents, rechercher les informations qui lui sont utiles et communiquer au moyen d'une messagerie.

Les professeurs reçoivent, à leur demande, des **formations** aux différents volets de l'informatique.